

**ARDÈCHE
LARGENTIERE
COMMUNE
de
ST MELANY**

**N° de la délibération
2023-08**

**Membres en exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9**

**POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

**Objet :
Autorisation d'ouverture de
crédit aux budgets primitifs
Principal et AEP**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
28 Février 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de Février, à 8 heures 30, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélaney**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier PIOLAT**, maire.

Étaient présents :

Mesdames Lorraine CHENOT, Barbara DE SCHEPPER, Fanny WALDSCHMIDT, Lucy RENAULT, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT

Représentés : Arlette OBRY donne procuration à Didier PIOLAT, Roger LOMBARDOT donne procuration à Paul ARNAUD

Absent :

Excusé : Loïs COLTEL, Damien PETIT

A été élu secrétaire : Mr Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1612-1 et L.2121-29,

Vu le budget 2022,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité,

D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater sur 2023 les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal et au budget AEP 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

**Pour le Budget principal / opération n°44 « Place publique »
Section investissement**

	Total budget 2022	Ouverture de crédit sur 2023
Chapitre 21	50 500 euro	16 625 euro

**Pour le budget AEP / Opération n°29 «Travaux AEP / renforcement chef-lieu»
Section investissement**

	Total budget 2022	Ouverture de crédit sur 2023
Chapitre 23	126 000 euro	31 500 euro

Ainsi fait et délibéré à SAINT MELANY, les jour, mois, et an ci-dessus.

Fait à St Mélangy,

Le 28 Février 2023,

Le Maire Didier PIOLAT

